

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE
UNIVERSITÉ MONTPELLIER III

DIPLÔME D'ÉTUDES SUPÉRIEURES SPÉCIALISÉES

*Vu le décret n° 84-573 du 5 juillet 1984 modifié relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur ;
Vu l'arrêté ministériel du 06 Octobre 1995 habilitant l'université Montpellier III à délivrer le **DIPLÔME D'ÉTUDES SUPÉRIEURES SPÉCIALISÉES
PSYCHOLOGIE CLINIQUE ET PATHOLOGIQUE** ;
Vu les pièces justificatives produites par Madame DEBELLE épouse DOS SANTOS Françoise, née le 10 Septembre 1959 à Troyes (Aube) en vue de son
inscription au **DIPLÔME D'ÉTUDES SUPÉRIEURES SPÉCIALISÉES PSYCHOLOGIE CLINIQUE ET PATHOLOGIQUE** ;
Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressée a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes prévu par les textes réglementaires.*

**LE DIPLÔME D'ÉTUDES SUPÉRIEURES SPÉCIALISÉES,
PSYCHOLOGIE CLINIQUE ET PATHOLOGIQUE**

est décerné à Madame DEBELLE épouse DOS SANTOS Françoise au titre de l'année universitaire 1995-1996.

Fait à Montpellier, le 30 Juin 1997.

Le Président,

Pour le Président et par délégation,
le Vice-Président
du Conseil d'Administration

M. LAUNAY Pierre BENEDETTO

*Le Recteur d'Académie,
Chancelier des universités*



Pierre Ferrari
Pierre FERRARI

I 450019

ement : 34.3.046